



Le Journal du TRI

Communauté de
Communes du
Canton d'Erstein



ÉDITO

Chers concitoyens,

Il y a eu du changement en ce début d'année 2017 avec la naissance de la nouvelle Communauté de Communes du Canton d'Erstein !

Toutefois, le service de gestion des déchets n'a pas changé et avec lui, ce Journal du tri dont nous maintenons la parution sur le territoire du Pays d'Erstein.

Il continuera à vous apporter les informations, astuces et conseils relatifs à tout ce qui touche de près ou de loin les déchets et leur devenir.

A l'occasion de la sortie de ce numéro de printemps, qui coïncide avec la reprise d'activité dans les jardins, nous mettons un accent plus particulier sur la manière d'utiliser ou réutiliser vos déchets de taille du jardin.

Bonne lecture et bon tri à tous !

Jean-Marc WILLER

Président de la Communauté
de Communes du Canton d'Erstein

Martine HEYM

Vice-Présidente en charge
de la Gestion des Déchets.

**Prochainement : atelier compostage
et collecte des déchets dangereux**
détails sur le volet détachable



RAPPEL : NOUVELLE ORGANISATION DES TOURNÉES DE COLLECTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les jours de collecte des déchets ménagers et assimilés ont été modifiés sur plusieurs communes du Pays d'Erstein. L'organisation hebdomadaire des tournées est la suivante :

- 🍃 le lundi..... Osthouse - Schaeffersheim - Uttenheim
- 🍃 le mardi Bolsenheim - Erstein (hors secteur Gare et Zone industrielle ouest)
- 🍃 le mercredi... Hipsheim - Nordhouse
- 🍃 le jeudi..... Hindisheim - Ichtratzheim - Limersheim
- 🍃 le vendredi.... Erstein Gare et ZI - Krafft



Certains immeubles/collectifs sont collectés deux fois par semaine sur Erstein et Krafft : le mardi et le vendredi.

Il est conseillé de sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte, les horaires de passage des camions pouvant varier.

RAPPEL : FUSION ET CONTINUITÉ DE SERVICE

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a fusionné le 1^{er} janvier 2017 avec celle de Benfeld et Environs et celle du Rhin pour former une nouvelle entité : **la Communauté de Communes du Canton d'Erstein**.

Cette fusion n'implique aucun changement sur le service de gestion et de collecte des déchets assuré au niveau du territoire du Pays d'Erstein

Par conséquent, les usagers du territoire concerné* ne subiront aucun changement ni pour la collecte des déchets ménagers, ni pour celle des emballages triés (points d'apport volontaire et collecte associative pour le papier), ni au niveau du fonctionnement de la déchèterie du Pays d'Erstein.

A noter que, pour ce type de service, les usagers des anciens territoires des Communautés de Communes de Benfeld et Environs et de celle du Rhin restent dépendants du SMICTOM d'Alsace Centrale.

*soit 10 communes : Bolsenheim - Erstein - Hindisheim - Hipsheim - Ichtratzheim - Limersheim - Nordhouse - Osthouse - Schaeffersheim - Uttenheim

A L'INTERIEUR DE CE NUMERO

UN DOSSIER SUR LE RECYCLAGE DES DECHETS DE TAILLE



LE RECYCLAGE DES

Après la taille de vos haies, arbres ou arbustes, il vous reste une certaine quantité de déchets verts. Ces déchets sont, par nature, recyclables... faites-en bon usage !

Plutôt que de les jeter, plusieurs choix s'offrent à vous pour réutiliser ces déchets verts.

Pour les petites branches, brindilles et feuilles

LE BROYAGE



Un broyeur permet de diviser par dix le volume des déchets et avale jusqu'aux feuilles les plus coriaces. Il facilite considérablement le travail et le broyat obtenu est immédiatement utilisable dans le jardin (sous forme de paillis notamment).

Plus agréable à l'œil que les tontes de gazon, ces déchets végétaux broyés tiennent plus longtemps (environ un an).

Ils peuvent également être utilisés en compostage et s'y dégradent beaucoup plus rapidement que ceux non broyés.

INFO :

Un broyeur peut être loué auprès de professionnels spécialisés. Comptez environ 50 € par jour pour les modèles les plus simples.

LE COMPOST

Toute ou partie du broyat peut être ajoutée au tas de compost et en favorisera la décomposition. Attention toutefois à conserver une diversité d'apports et donc à ne pas faire de couches épaisses d'un même type de matériaux. Une des clés de la réussite du compostage est le mélange !

Une astuce consiste à laisser tremper le broyat dans de l'eau avant de l'intégrer au tas de compost (contrairement aux tontes de gazon qu'il vaut mieux laisser sécher).

Vous pouvez également stocker ce broyat au sec en automne et ne l'incorporer au tas de compost que lorsque vient la période des premières tontes.



L'AMENDEMENT ORGANIQUE DANS LE POTAGER

Le broyat obtenu peut être incorporé au sol avant la mise en place des plantations ou des semis. Attention à éviter les résineux et les thuyas qui peuvent être toxiques.

Cette technique permet d'enrichir la terre : avec un léger griffage on incorpore le broyat dans les premiers centimètres du sol.

De cette manière, on favorise le développement des champignons et des micro-organismes déjà présents dans la terre et ils vont transformer ce bois en humus nourricier.

A noter qu'au printemps et en terrain très pauvre, ces organismes peuvent manquer... il est alors conseillé d'épandre en premier lieu une couche de compost mûr.

LE PAILLIS POUR LES HAIES OU LES ARBRES FRUITIERS

Le broyat s'épand en surface (7 à 10 cm d'épaisseur) et sera à « recharger » régulièrement, suivant la rapidité de sa décomposition. Il sert ainsi à éviter la pousse des herbes non désirées et à maintenir un sol propre.

Attention à débarrasser préalablement le sol de liseron, chiendent rampant, chardons et autres qui y trouveraient des conditions de développement idéales.



DÉCHETS DE TAILLE

Pour les plus grosses branches

Celles qui sont impossibles à broyer avec un appareil domestique, peuvent servir à alimenter un appareil de chauffage à bois une fois débarrassées des ramifications.

Le but étant d'obtenir du bois sec, il est conseillé d'élaguer quand la sève n'est pas dans les branches (automne ou hiver), puis de fendre les plus grosses branches pour qu'elles sèchent plus rapidement.

Ensuite, il suffit de les entreposer dans un lieu couvert qui les protège de la pluie tout en permettant leur aération.

Les branches les plus petites sèchent en quelques semaines, tandis que les plus grosses peuvent prendre jusqu'à deux ans.

Attention toutefois aux conifères dont la combustion projette des flammèches (à utiliser dans un foyer fermé).



Pensez pratique et déco

Selon les végétaux que vous taillez, il peut être intéressant de conserver les tiges les plus droites et les plus souples.

Ainsi vous obtiendrez de quoi améliorer l'ordinaire sur votre terrain : piquets, arches, supports de plantes grimpantes, treillis,...

Les plus petites branches quant à elles pourront faire office de tuteurs.



VIDÉOPROTECTION EN DÉCHÈTERIE



La Communauté de Communes a fait le choix de mettre en place un système de vidéo protection sur le site de la déchèterie du Pays d'Erstein.

Plusieurs caméras de sécurité sont donc dès à présent en place et permettent l'enregistrement de l'activité au sein du site ainsi qu'au niveau du point d'apport volontaire extérieur.



OBJECTIFS

Ce système répond en priorité à la sécurité des personnes et des biens. Il a également pour but de dissuader les dépôts sauvages de déchets, les vols de matériaux ou autres actes d'incivilité ou, après une infraction, de faciliter l'identification des personnes mises en cause par l'exploitation des images enregistrées.

ASPECT LÉGAL

Afin de se doter d'un tel dispositif, la Communauté de Communes a obtenu les accords préalables de la commission Préfectorale de vidéo protection ainsi que de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) dans le but de garantir le respect des libertés individuelles.

L'EXPLOITATION DES IMAGES ENREGISTRÉES

Quand cela s'avèrera nécessaire, les images seront exploitées par des personnes assermentées et habilitées.

La vidéo protection a pour vocation de protéger les administrés, c'est pourquoi l'accès aux images répond à des règles rigoureuses de sécurité et de confidentialité.



Le mot du tri

A chaque numéro du journal du tri : des détails sur un mot ou une notion en lien avec le tri.

Valorisation



Ce terme regroupe différentes notions telles que le recyclage matière et organique, la valorisation énergétique des déchets, ainsi que le réemploi...

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets qui permet leur réutilisation ou recyclage. Par exemple sont concernés les déchets issus de la collecte sélective.

- La valorisation énergétique désigne l'utilisation de déchets combustibles en tant que moyen de production d'énergie, par incinération directe ou par toute autre méthode avec récupération de la chaleur.
- La valorisation chimique consiste à redonner les constituants de base des déchets. Les produits obtenus permettent alors une utilisation dans les mêmes conditions que les matières premières.
- La valorisation biologique est un mode de traitement des déchets organiques (restes de cuisine, déchets verts...) par compostage ou méthanisation.
- Le réemploi est l'opération par laquelle un bien usagé est utilisé pour le même usage ou un usage différent.



PAYEZ VOTRE REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE !

Les avantages :

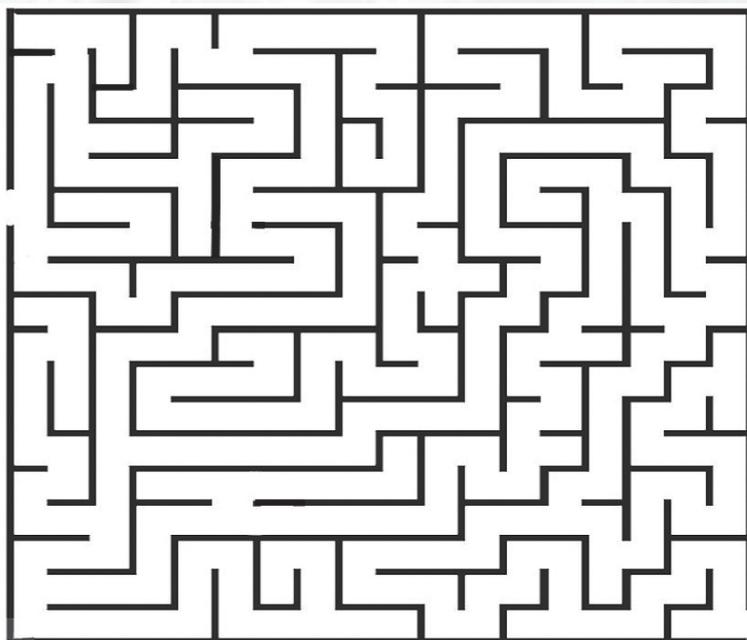
- Un moyen de paiement simple,
- On n'oublie pas l'échéance,
- Prélèvement à échéance :
30 juin et 31 décembre.

Pour bénéficier de ce mode de paiement simple et rapide, un unique formulaire est à remplir et à renvoyer accompagné d'un RIB.

Vous pouvez obtenir ce formulaire en vous rendant au Service Gestion des Déchets de la Communauté de Communes (2 rue du Couvent à Erstein) ou en le demandant aux coordonnées suivantes :
03 88 64 66 58 / service.om@cc-erstein.fr

Le coin détente

Aide notre ami à trouver le bon chemin pour déposer ses déchets verts au composteur :



Communauté de
Communes du
Canton d'Erstein

1 rue des 11 Communes
B.P. 50057 - 67232 BENFELD Cedex
Tél.: 03 88 64 66 58
E-mail : service.om@cc-erstein.fr



ANIMATION DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

La Communauté de Communes organise une après-midi de sensibilisation au compostage domestique et aux techniques alternatives de jardinage :

**le samedi 6 mai 2017 à partir de 14h
sur le terrain de l'Association Canop'Terre d'Erstein**

Cette animation sera gratuite et ouverte à tous ! Venez nombreux pour découvrir ou redécouvrir des méthodes de jardinage et la réduction des déchets !

Plan d'accès :

Avenue de la Gare

Lycée Professionnel
Agricole d'Erstein

Terrain
Association
Canop'Terre



COMPOSTEURS

La Communauté de Communes met à disposition de ses usagers des composteurs à prix réduits.

Paiement possible sur place (sauf carte de crédit) ou par facture envoyée à votre adresse.

Vous pouvez repartir directement avec votre bac à compost (en kit et encartonné)

Deux modèles sont proposés :

- Composteur 400L à 15 €
- Composteur 600L à 25 €

Le kit d'extension (pour passer de 400 à 600L) peut être acquis séparément au prix de 10 €.



COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



Les D.D.M. sont l'ensemble des déchets toxiques, inflammables ou corrosifs produits par les ménages. Ces déchets ne peuvent pas être pris en charge dans le cadre de la collecte usuelle des ordures ménagères, ni être déversés au réseau d'assainissement, sans créer des risques pour les personnes et l'environnement.

La prochaine collecte aura lieu à la déchèterie d'Erstein :

- **Le vendredi 12 mai 2017 de 14h à 18h**
- **Le samedi 13 mai 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Rappel : Afin de ne pas gêner l'accès aux sites de la déchèterie et de la station d'épuration, merci de respecter la file d'attente et d'observer les indications des agents présents.

HORAIRES D'OUVERTURE DÉCHÈTERIE D'ERSTEIN

ÉTÉ



Période de l'heure d'été depuis le
26 mars 2017 jusqu'au 28 octobre 2017 inclus

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	13h-18h
Mercredi	Fermée
Samedi	9h-12h / 14h-17h
Dimanche	9h-12h

HIVER



Période de l'heure d'hiver à partir du
29 octobre 2017, jusqu'au 24 mars 2018
inclus

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	13h-17h
Mercredi	Fermée
Samedi	9h-12h / 14h-17h
Dimanche	9h-12h

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS (2017)

.....
lundi 17 avril – jeudi 1^{er} mai – jeudi 8 mai – jeudi 25 mai –
lundi 4 juin – lundi 14 juillet – vendredi 15 août – samedi
1^{er} novembre – mardi 11 novembre – jeudi 25 décembre

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Prochains rattrapages de la
collecte lors de jours fériés



La collecte du **jeudi 08 mai 2017** sera rattrapée :

- le **vendredi 09 mai 2017** - communes concernées :
Hindisheim – Ichtratzheim – Limersheim

La collecte du **jeudi 25 mai 2017** sera rattrapée :

- le **vendredi 26 mai 2017** - communes concernées :
Hindisheim – Ichtratzheim – Limersheim

La collecte du **lundi 04 juin 2017** sera rattrapée :

- le **mardi 05 juin 2017** – communes concernées :
Osthouse – Schaeffersheim – Uttenheim

La collecte du **lundi 14 juillet 2017** sera rattrapée :

- le **mardi 15 juillet 2017** – communes concernées :
Osthouse – Schaeffersheim – Uttenheim

La collecte du **vendredi 15 août 2017** sera rattrapée :

- le **samedi 16 août 2017** – commune concernée : Erstein
et annexe Krafft